



FONDATION
GOODPLANET



GREENPEACE



OCEANA



Madame la Ministre Delphine Batho
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Copie à Monsieur le Ministre délégué Frédéric Cuvillier

Paris, le 4 juin 2013

Objet : Engagement de la France en faveur de la biodiversité / dossier pêches profondes

Madame la Ministre,

Les organisations signataires de ce courrier souhaitent attirer votre attention sur le règlement « pêche profonde » actuellement en cours de discussion au Parlement européen ainsi que sur le rôle tenu par la France dans ce dossier. Elles souhaitent que soient pris en compte les trois piliers du développement durable et n'oublient pas les pêcheurs dont l'activité est directement liée à la sauvegarde des poissons.

Bien que la Commission européenne ait sorti en juillet 2012 sa proposition de règlement établissant des conditions spécifiques pour la pêche des stocks d'eau profonde dans l'Atlantique du Nord-Est (COM(2012) 371 final), ce dossier n'a toujours pas été abordé au Conseil, et cela, outre un agenda occupé par la réforme de la PCP, en raison de la volonté manifeste de la France de retarder le débat sur ce sujet.

Le règlement actuellement en vigueur pour la gestion des pêches profondes (CE 2347/2002) ne suffit pas à assurer une protection adéquate de la biodiversité et des écosystèmes extrêmement vulnérables des océans profonds ni à assurer une gestion durable des poissons qui y sont capturés. Il est de ce fait urgent d'améliorer le cadre réglementaire existant.

La Commission européenne a reconnu l'inadaptation du régime actuel de gestion des pêches profondes qui échoue à prendre en compte l'ensemble de l'écosystème profond constitué d'organismes aux caractéristiques biologiques particulières : croissance lente, maturité sexuelle tardive, fécondité faible, longévité extrême (souvent comprise entre 30 et 80 ans pour les poissons et plusieurs milliers d'années pour certains coraux).

Exclure de cette approche écosystémique les deux espèces (sabre noir, lingue bleue) présentant des caractéristiques différentes n'est pas approprié aux engagements que les nations ont pris à plusieurs reprises et aux impératifs d'approche écosystémique et de restauration du milieu marin fixés par la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (2008/56/CE).

La proposition de la Commission européenne pour les TACs et quotas d'espèces profondes en 2013

et 2014 (COM(2012) 579 final) stipule même que « dans le cas des espèces d'eau profonde, l'intervention publique revêt une importance particulière étant donné que la reconstitution des stocks à croissance lente qui sont épuisés pourrait être très longue ou pourrait même échouer. »

Respecter l'approche écosystémique est essentiel pour assurer l'intégrité des écosystèmes marins profonds, étant donné que :

- **Plus de 100 espèces sont capturées par les navires français de pêche profonde** lorsque ces derniers ciblent seulement trois espèces qui forment la majorité des captures (sabre noir, lingue bleue, grenadier de roche)¹ ;
- **Le taux de rejet des flottes chalutières françaises** ciblant les espèces profondes est de **20,6% en 2010** et **29% dans la période 2003-2009**² ;
- **Les populations de nombreuses espèces de requins profonds sont considérées épuisées**, et certaines espèces comme l'aiguillat commun, le squalo-chagrin de l'Atlantique, le pailona commun ou le squalo-chagrin commun sont **en danger d'extinction**³ ;
- L'avis d'octobre 2012 du CIEM sur le statut des stocks de requins adressé à la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE)⁴ précise que pour 14 des 17 espèces de requins examinées, les données sont insuffisantes pour pouvoir donner une évaluation du statut du stock.

La pêche profonde n'est donc pas gérée de façon durable et écosystémique comme en atteste d'ailleurs le dépassement des quotas de capture : une publication récente⁵ a montré qu'au cours de la période 2002-2011, 50% des quotas n'avaient pas été respectés par les nations de pêche, dont la France.

La France a même dépassé de façon spectaculaire son quota de requins profonds, qui comprend des espèces menacées d'extinction : en mars 2011, la France avait dépassé son quota 2011⁶ de requins profonds de 255%.⁷ Une situation analogue s'était produite l'année précédente en décembre 2010.⁸ En 2009, la France avait dépassé de 440%⁹ son quota de requins profonds. Nous avons ainsi perdu le droit de pêcher ces espèces pour le reste de l'année mais avons pu continuer à capturer d'autres espèces, dans une application illogique et contradictoire des mesures de gestion.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous vous demandons d'engager activement la France dans la réforme du régime d'accès aux stocks de poissons profonds et d'œuvrer auprès de la Présidence irlandaise ainsi que de la Présidence lithuanienne pour que la réforme du règlement « pêche profonde » soit inscrite à l'agenda des groupes de travail du Conseil.

D'autre part, le rapport présenté par Monsieur le Député Kriton Arsenis en Commission PECH du Parlement européen propose une interdiction du chalut de fond en eaux profondes à partir de 400 mètres. De façon à connaître précisément le nombre de navires concernés par une telle mesure, **nous vous faisons par ce courrier la demande officielle de saisir le Système d'Informations**

¹ A partir de la page 22 pour les espèces profondes : <http://archimer.ifremer.fr/doc/00054/16490/16058.pdf>

² <http://archimer.ifremer.fr/doc/00001/11232/7753.pdf> à partir de la page 39 pour les espèces profondes.

³ La liste rouge de l'UICN indique: *Squalus acanthias*, Aiguillat commun, Atlantique NE : en danger critique d'extinction, *Centrophorus squamosus*, Squalo-chagrin de l'Atlantique, Atlantique NE : en danger d'extinction, *Centroscymnus coelolepis*, Pailona commun, Atlantique NE : en danger d'extinction, *Centrophorus granulosus*, Squalo-chagrin Commun, Atlantique NE : en danger critique d'extinction.

⁴ <http://www.ices.dk/committe/acom/comwork/report/2012/Special%20Requests/NEAFC%20Deepwater%20sharks.pdf>

⁵ Villasante S, Morato T, Rodriguez-Gonzalez D, Antelo M, Österblom H, Watling L, Nouvian C, Gianni M, Macho G. (2012). Sustainability of deep-sea fish species under the European Union Common Fisheries Policy. Ocean & Coastal Management.

⁶ Commission Regulation (EU) No 323/2011 of 31 March 2011.

⁷ Commission Implementing Regulation (EU) No 700/2012 of 30 July 2012 operating deductions from fishing quotas available for certain stocks in 2012 on account of overfishing in the previous years.

⁸ Commission Regulation (EU) No 1201/2010 of 15 December 2010.

⁹ Page 41: <http://marinemanagement.org.uk/fisheries/management/documents/quotas/100816-sbs.pdf>

Halieutiques de l'IFREMER pour connaître l'activité des chalutiers de fond œuvrant au-delà de différentes bathymétries : 400 mètres, 500 mètres et 600 mètres. Ces divers seuils bathymétriques permettront de jauger le nombre de navires opérant au chalut de fond à ces profondeurs. Nous souhaiterions également **connaître l'ensemble des espèces associées aux captures de ces navires.**

Pour finir, le rapport des observateurs en mer à propos des espèces profondes mentionne que plus d'une centaine d'espèces sont associées aux captures de poissons profonds mais **la liste de ces espèces n'est pas disponible, ni la composition des captures par espèce.** En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte notre demande et de nous communiquer les résultats désirés dans les meilleurs délais. Cela contribuera à nourrir nos réflexions de données transparentes et fiables.

En conclusion, nous attendons du gouvernement français une détermination à mettre en œuvre les engagements pris devant la communauté internationale, notamment au cours de la conférence de Rio +20, à défendre l'intégrité de la biodiversité marine et des écosystèmes marins profonds, et à assurer que l'approche écosystémique préside aux négociations du Conseil européen concernant les espèces profondes.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, de nous accorder un entretien pour aborder plus amplement ce problème impérieux.

En espérant pouvoir compter d'ici là sur une forte mobilisation de la France pour la défense d'une vision cohérente et holistique des milieux marins, seule à même de garantir l'avenir, y compris d'un point de vue économique et social, nous vous adressons, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Claire Nouvian, Association BLOOM
Fondatrice & directrice
27 rue du Faubourg Montmartre
75009 Paris

Matthew Gianni, Deep Sea Conservation Coalition
Fondateur & conseiller politique
Cliostraat 29-2
1077KB Amsterdam, Pays-Bas

Yann Arthus-Bertrand, Fondation Good Planet
Fondation GoodPlanet
Domaine de Longchamp
1, Carrefour de Longchamp
75016 PARIS

Cécile Ostria, Fondation Nicolas Hulot
Directrice générale
6 rue de l'Est
92100 Boulogne-Billancourt

Jean-François Julliard, Greenpeace France
Directeur général
13 rue d'Enghien
75010 Paris

Christophe Aubel, Humanité et Biodiversité
Directeur
110 bd St Germain
75006 Paris

Allain Bougrain-Dubourg, LPO
Président
Fonderies Royales - BP 90263
17305 Rochefort

Xavier Pastor, Oceana
Directeur exécutif
39 rue Montoyer
1000 Bruxelles, Belgique

Philippe Germa, WWF France
Directeur général
1 Carrefour de Longchamp
75016 Paris